

Rédiger et mettre à jour son Document Unique (DUER)

*Acquérir des bases en prévention des risques professionnels afin
de rédiger et mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des
Risques*

 **2 jours (14h)**

 présentiel distanciel

 **Intra** : Devis sur demande – **Inter** : 590 € HT par stagiaire
(exo TVA)

 **Intra** : Dates à fixer conjointement – **Inter** : Cf. Planning 2024

Objectifs :

Comprendre les enjeux de la démarche d'évaluation des risques. Être capable de déterminer les risques professionnels dans son entreprise. Savoir rédiger un Document Unique et un plan d'action.

Méthode pédagogique :

Une fiche de positionnement est à remplir avant la formation afin de repérer les besoins spécifiques.

La méthode pédagogique est interactive et participative favorisant le processus d'apprentissage.

Utilisation de films vidéo, apports théoriques et pratiques (outils), QCM, études de cas, exercices applicatifs.

Exercices applicatifs sur les documents de l'entreprise (Document Unique...)

L'échange est privilégié, un temps est consacré aux questions-réponses.

Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire.

Evaluation continue :

Appréciation du formateur sur l'acquisition des compétences pendant la formation à l'aide d'applications et de QCM.



**Tout manager ou collaborateur en charge de la
prévention des risques professionnels.**



Consultant spécialisé en Sécurité au Travail



Pas de prérequis

Programme

I- Les enjeux et les acteurs de la prévention des risques professionnels

- I.1 Enjeux d'une démarche de management de la sécurité
- I.2 Déterminer les responsabilités de l'employeur, des managers et des employés
- I.3 Identifier les acteurs internes et externes qui participent à la santé, la sécurité et la prévention des risques

II- Réaliser l'analyse des risques professionnels

- II.1 Le "mécanisme" des accidents et des incidents
- II.2 La démarche d'analyse des accidents
- II.3 La méthode de l'arbre des causes

III- Mettre en forme l'analyse des risques dans le Document Unique

- III.1 Traduire les risques analysés pour rédiger le Document Unique
- III.2 Identifier les risques et les mesures à mettre en place
- III.3 Faire vivre le Document Unique dans l'entreprise

IV- Définir un plan d'action en matière de prévention

V- Mettre à jour et suivre le Document Unique

Conclusion